

## Plan d'accompagnement des offres de plus de 30 jours

Pour optimiser les recrutements et la gestion des offres de plus de 30 jours, l'établissement a décidé de créer une mission spécifique d'une durée de 3 ans. Les conseiller-es en charge de cette mission devront :

- Reprendre contact avec les entreprises concernées
- Leur proposer des solutions adaptées pour réduire le délai de recrutement (renégociation des termes de l'offre, formation, mesures, ...)
- Contractualiser un délai de mise en œuvre des solutions envisagées

**Cette mission sera proposée à des conseiller-es volontaires**, en priorité CDE mais l'ensemble des conseiller-es emploi peuvent postuler. En fonction de leur origine, une formation est prévue pour ces volontaires.

Les conseiller-es retenu-es sur cette mission seront remplacé-es par des CDD sur leur site d'origine pendant toute la durée de la mission. Ces personnes retrouveront ensuite leur poste à l'issue de la mission.

**Les appels à mission font se faire à partir du 1<sup>er</sup> octobre.**

Cela représente 1000 équivalents temps plein au niveau national, **145 en Auvergne Rhône-Alpes**. Une répartition sera faite par DT, charge ensuite au DT de répartir les postes en fonction de l'analyse des besoins qui peut être une approche par bassin ou sectorielle. Cette répartition est à la main de la DR.

Le **SNU** ne comprend pas le choix de la direction d'affecter tous les renforts CDD sur l'entreprise alors que Mme Penicaud a annoncé en juin **la nécessité de renforcer aussi l'accompagnement**. Les portefeuilles explosent sur les sites.

Pour le **SNU** le positionnement sur les offres est en lien avec l'accompagnement.

Le **SNU** s'étonne de la création d'une nouvelle mission qui fait partie du quotidien de nos collègues CDE. Nous dénonçons le manque d'analyse sur la réalité et les caractéristiques de ces offres non pourvues et en particulier leur faible attractivité.

En outre le **SNU** déplore que ces renforts soient exclusivement des CDD, donc **des précaires inexpérimentés qui vont remplacer les CDE** positionnés sur cette mission!



**Pour le SNU, des recrutements en CDI sont nécessaires et indispensables pour nous permettre de mener à bien l'ensemble des missions qui nous sont confiées, côté entreprise, côté accompagnement des DE et côté indemnisation !**



[syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr)



<http://snu-ara.fr>



[Snu-Ara](#)

